

ANNEXES



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR MME LAVIEILLE
TELEPHONE 02.38.81.41.28
COURRIEL dominique.lavieille@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE NATURA.H/MARAIIS DE SCEAUX/COPII
ARRETE COMPOSITION

**NATURA 2000
Directive "Habitats"**

**- A R R E T E -
portant création d'un Comité de Pilotage Local pour le site
"Marais de Sceaux et Mignerette"**

Le Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la directive 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- VU la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire,
- VU l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition des directives communautaires et à la mise en oeuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement,
- VU le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites NATURA 2000 et modifiant le code rural,
- VU le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites NATURA 2000 et modifiant le code rural,
- SUR proposition du Secrétaire Général du Loiret,

- A R R E T E -

.../...

Article 1 :

Il est créé un Comité de Pilotage Local pour le site "Marais de Sceaux et Mignerette", n° FR 2400525, dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive "Habitats", chargé de superviser l'élaboration du Document d'Objectifs lié à ce site.

Article 2 :

Le Comité de Pilotage Local, qui est l'organe central du processus de concertation, participe à la préparation du Document d'Objectifs. Il est chargé d'examiner, d'amender et de valider, à chaque étape d'avancement les documents et les propositions qui lui sont soumis par l'opérateur local.

Article 3 :

L'opérateur local désigné pour le site "Marais de Sceaux et Mignerette" est le bureau d'études ECOSPHERE, 3 bis rue des Remises, 94100 SAINT-MAUR-des-FOSSES.

L'opérateur local est le maître d'oeuvre du Document d'Objectifs. Il est chargé de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du projet, conformément au cahier des charges établi par le Préfet du Loiret.

Article 4 :

Le Comité de Pilotage Local est présidé par Mme la Sous-Préfète de Montargis, ou par son représentant.

Il comprend les membres suivants :

◆ Services de l'Etat et établissements publics :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Centre-Ile de France
- M. le Chef de la brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche
- M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. le Délégué Régional du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

◆ Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale :

- M. le Président du Conseil Général du Loiret, ou son représentant
- M. le Maire de BORDEAUX-en-GATINAIS, ou son représentant
- M. le Maire de MIGNERETTE, ou son représentant
- M. le Maire de PREFONTAINES, ou son représentant
- M. le Maire de CORBEILLES, ou son représentant
- Mme le Maire de SCEAUX-du-GATINAIS, ou son représentant

.../...

◆ Organismes professionnels, acteurs du monde rural, associations :

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret, ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Départementale de la Propriété Agricole et Rurale, ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, ou son représentant
- M. le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, ou son représentant
- M. le Président de l'Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne, ou son représentant
- Mme la Présidente du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, ou son représentant,

◆ Organisme scientifique :

- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Centre, ou son représentant.

◆ Expert :

- M. SEILLIER, expert forestier, représentant Mme BOSCHATEL, propriétaire.

Article 5 :

Toute personne qui, par ses compétences, peut aider le Comité dans ses travaux, peut être invitée à participer aux séances.

Article 6 :

Le Comité se réunira sur convocation du Président.

Article 7 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret et Mme la Sous-Préfète de Montargis sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le - 8 OCT. 2004



Pour copie conforme

Le Chef de Bureau p.i.

Dominique LAVIEILLE
Dominique LAVIEILLE

Le Préfet,
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Bernard FRAUDIN
Bernard FRAUDIN



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES POLITIQUES
INTERMINISTÉRIELLES**

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AFFAIRE SUIVIE PAR MME LAVIEILLE
TELEPHONE 02.38.81.41.28
COURRIEL dominique.lavieille@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE NATURA H/MARAIS DE SCEAUX/COPIIL
ARRETE COMPOSITION MODIF 1

**NATURA 2000
Directive "Habitats"**

**- A R R E T E -
portant modification de la composition
du Comité de Pilotage Local pour le site
"Marais de Sceaux et Mignerette"**

Le Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la Directive 92-43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,
- VU la Loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire,
- VU l'Ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition des directives communautaires et à la mise en oeuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement,
- VU le Décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites NATURA 2000 et modifiant le Code rural,
- VU le Décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites NATURA 2000 et modifiant le Code rural,
- VU l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2004 portant création d'un Comité de Pilotage Local pour le site « Marais de Sceaux et Mignerette »

.../...

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX - Standard : 02.38.81.40.00 - Télécopie : 02.38.81.41.03 - Serveur vocal : 02.38.81.41.46
Site internet départemental : www.loiret.pref.gouv.fr - Site internet régional : www.centre.pref.gouv.fr

VU la demande en date du 17 mai 2005 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue d'être intégrée dans le Comité Départemental de Suivi Natura 2000 et dans les comités de pilotage des sites d'importance communautaire et zones de protection spéciale comportant des milieux aquatiques et humides du bassin Seine-Normandie

VU l'avis favorable de M. le Directeur Régional de l'Environnement en date du 6 juin 2005,

SUR proposition du Secrétaire Général Adjoint du Loiret,

- A R R E T E -

Article 1 :

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2004 portant création d'un Comité de Pilotage Local pour le site « Marais de Sceaux et Mignerette » est modifié comme suit :

◆ **Services de l'Etat et établissements publics :**

- M. le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Centre Ile de France ou son représentant
- M. le Chef de la Brigade Départementale du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant
- M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
- M. le Délégué Régional du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant

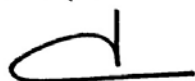
Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté du 8 octobre 2004 demeurent sans changement.

Article 3 :

M. le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Loiret et M. le Sous-Préfet de Montargis sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour copie conforme



Véronique REMIGEREAU



Fait à Orléans, le

5 SEP. 2005

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint,

André CARAVA

ANNEXE 2 : Liste des personnes et organismes contactés

✓ Représentants des services de l'état et des établissements publics :

- DIREN Centre –
 - Mme Sandrine ROBBE (02 38 49 91 16)
 - M. Valère MARSAUDON (02 38 49 96 95)
 - M. Michel CHOVET (02 38 49 91 41) (informations sur les peuplements ichtyologiques)
- Conseil Supérieur de la Pêche
 - M. Stanislas LAMARCHE – CSP d'Île-de-France – 01 64 39 25 51 (inventaire piscicole du Ruisseau St-Jean)
 - Mme Stéphanie PLECHE (brigade du Loiret - 21 rue du château d'eau – 45260 LORRIS - 02.38.94.06.35)
 - M. Jean-François GAZEILLES (brigade du Loiret- 21 rue du château d'eau – 45260 LORRIS - 02.38.94.06.35)
- Centre Régional de la Propriété Forestière – Marc LAPORTE – 02.48.26.43.08
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 - M. Yves DAVID - 5 av. Buffon – 45100 Orléans – 06.03.24.60.54
 - M. GOMEZ, agent technique ONC – 06 27 02 56 91
- Direction Départementale de l'Équipement
 - M. Bruno CERRJERO
 - M. Abderrahim SLASSI (subdivision de Montargis)
- Direction Départementale de l'Agriculture - M. Frédéric BUXERAUD
- Direction Régionale du CNASEA - M. Alain COIRIER

✓ Collectivités territoriales et établissements publics de coopération inter-communale :

- Conseil Général du Loiret – M. René ALAUX
- Mairie de Bordeaux-en-Gâtinais – M. R. CHANCEAU (mairie) - 02 38 92 20 80 (mairie) ; 02 38 92 21 62 (Personnel)
- Mairie de Corbeilles – M. Georges GARDIA (mairie) ; M. Michel DARDELET (adjoint) - 02 38 92 20 10
- Mairie de Mignerette – M. Alain LAFAYE (mairie et Président de la Société communale de chasse) - Mairie : 02 38 96 40 52 – 02 38 96 42 87 (Personnel)

- Mairie de Préfontaines (M. PETIT, Maire ; Mme S. WINZEMBURG, adjointe au maire) – 02.38.28.91.94
- Mairie de Sceaux-en-Gâtinais – Mme Chantal PONTLEVE (maire) - 02 38 87 40 27
- Syndicat du Bassin du Fusain
 - M. PARANT : Président – Mairie de Corbeilles – 02 38 92 24 26
 - Stéphane BIK – Garde rivière – Syndicat du Fusain – Le Château – Mairie de Corbeilles – 45490 Corbeilles-en-Gâtinais - Mairie de Corbeilles 02 38 92 24 26 - (06 12 96 56 72) - (informations sur les peuplements ichtyologiques des ruisseaux et rivières, et sur la gestion des cours d'eau)

✓ **Organismes professionnels, acteurs du monde rural et associations :**

- Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – 49 route Olivet – 45100 Orléans - 02 38 56 62 69
 - M. Laurent DELLIAUX – Hydro-écologue, Chargé d'études (06 11 10 07 14) - laurentdelliaux@wanadoo.fr - (informations sur les peuplements ichtyologiques des ruisseaux et rivières, et sur la gestion des cours d'eau)
- Fédération départementale des chasseurs du Loiret –
 - M. Pascal DROUIN (Président) - Les Rives du Cosson, Sent Aulnes – 45240 La Ferté St-Aubin
 - M. Matthieu SALVAUDON (chargé de Natura 2000) directeur adjoint (02 38 69 76 26)
- Chambre d'Agriculture du Loiret
 - M. Xavier GIRARD
 - Mme Anne-Marie FOUQUIN
 - M. Paul DEBERNARDI (membre élu)
- Association des Naturalistes Orléanais – Mme Chantal COUSIN
- Société communale de chasse de Préfontaines – M. Michel SELLIER (Président) – 02 38 95 87 30
- Société communale de Chasse - M. Jean CONOY (Président) : 02 38 96 73 51
- M. Roger PÉRON : Gestionnaire de la chasse dans les peupleraies de Bordeaux en Gâtinais, entre le pont de la Tourbe et la ferme du marais - 15 rue Bonnet (Sceaux du Gâtinais) - 02 38 87 40 24
- M. Gérard HOUY-BOUCHENY : Gestionnaire de la chasse dans les peupleraies de Bordeaux en Gâtinais, entre le pont de la Tourbe et le Maurepas - 02 38 87 40 46

✓ **Expert forestier :**

- Gérard SEILLIER – Gestionnaire du marais de Bordeaux – 03 86 51 23 84
- Sébastien CHATON – Gestionnaire du marais de Bordeaux – 03 86 51 23 84 – 06 07 79 42 64

✓ **Naturalistes, associations et bureau d'études en écologie :**

- Yves ALLION – Institut d'Ecologie Appliquée – 02 38 86 90 90 - Responsable de la révision des Znieff (Znieff du marais de Mignerette)
- Association des Naturalistes Orléanais – 02 38 56 69 84
 - Mrs Jean-Louis PRATZ (Président)
 - David OLIVIER (chargé d'études) (informations ornithologiques) ;
 - Alain FONTAINE (botaniste)
- Laurent FAUCON, Conseil général du Nord (gestionnaires sites Natura 2000 Dunes flamandaises) – lfaucon@cg59.FR Ferme Nord, Zuydcotte 03 28 26 50 20 - (Informations sur la gestion de sites Natura 2000 par rapport à la présence de *Vertigo angustior*)
- Alain BERTRAND, malacologue, Ariège Environnement Diffusion Abéla, 09320 BOUSSENAC
Laboratoire Souterrain, CNRS, 09200 MOULIS - (Informations sur la biologie de *Vertigo angustior*)
- Frédéric BLANCHARD (Conservatoire botanique d'Aquitaine) 06 16 43 69 09 - Auteur de travaux naturalistes sur le marais de Mignerette et Sceaux (années 1980)
- Pierre Olivier COCHARD, malacologue pierre-olivier.cochard@wanadoo.fr - Pierre.Cochard@csiro.au - Découvreur de l'espèce *Vertigo angustior* sur le marais de Mignerette et auteur de l'article : *Découverte de Vertigo angustior (Vertiginidae, Mollusca) dans le Loiret. Symbioses, nouvelle série, n° 12 : 77-78* - Localisation cartographique de l'espèce au sein du marais de Mignerette.
- Xavier CUCHERAT, malacologue, GREET INGENIERIE - 03 21 10 51 52 - 06 81 14 64 31 - (Informations sur la biologie de *Vertigo angustior*)
- Gâtinais Nature : M. Claude LORPAIN – claude.lorpin@laposte.net - 02 38 95 27 04 (Informations ornithologiques)
- Christian GIBEAUX, entomologiste (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing : Muséum National d'Histoire Naturelle) - (Informations sur les Lépidoptères)

- Gérard Christian LUQUET, entomologiste au Muséum National d'Histoire Naturelle (Paris) - (Informations sur les Lépidoptères)
- Muséum de Chartres – museum@ville-chartres.fr
 - M. Pierre Boudier – Bryologue, directeur de la publication de la revue scientifique *Symbioses* - (informations ichtyologiques : article sur la Loche de Rivière paru dans le bulletin scientifique *Symbioses*)
- Muséum d'Orléans : 6, rue Marcel Proust - 45000 Orléans - Tél. : 02-38-54-61-05. - SOCAMUSO : SOCIETE DES AMIS DU MUSEUM D'ORLEANS (museum@ville-orleans.fr)
 - Michel BINON (02-38-54-61-05)
- Christophe PARISOT (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing) - (informations ornithologiques)
- Laurent PÉRU (entomologiste Muséum d'Orléans en 1998, auteur d'une publication sur les insectes des marais de Sceaux) - Muséum de Nancy - Lperu@mac.fr
- Laurent SPANNEUT, ornithologue (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing) - (informations ornithologiques)